

Déclaration des organisations de la Société civile quinze mois après l'assassinat de Ernest MANIRUMVA

Assurer un jugement équitable des coupables de l'assassinat du militant anti-corruption Ernest MANIRUMVA



Quinze mois après l'ignoble assassinat du Vice-Président de l'OLUCOME (Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques) et une année jour pour jour après le lancement de la « Campagne Justice pour Ernest MANIRUMVA », les organisations signataires de la présente déclaration :

1. Réitèrent leur mobilisation jusqu'à l'éclatement de la vérité et de la justice sur l'assassinat du martyr de la lutte contre la corruption Ernest MANIRUMVA et expriment leur inquiétude face aux conclusions du rapport de la troisième commission d'enquête.
2. Se réjouissent, malgré la lenteur préoccupante de la procédure, de l'ouverture du procès sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA programmée ce mercredi 14 juillet 2010, mais attirent déjà l'attention des juges et des décideurs qu'elles s'inscrivent en faux contre toute tentative de couvrir les vrais auteurs et commanditaires du crime.
3. S'interrogent sur les raisons qui ont empêché la 3eme commission d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA d'explorer toutes les pistes dont certaines soulevées par des organisations nationales et internationales ainsi que d'autres par des organes de presse.
4. Rappellent à ce sujet certains cas d'assassinats ou de disparition des témoins potentiels du meurtre de MANIRUMVA : cas de l'assassinat du Capitaine Pacifique NDIKURIYO le 30 avril 2010 à MUTAKURA, cas de la disparition du policier Ezéchiel COYISHAKIYE en mars 2010, cas de tentative d'assassinat des agents de sécurité de certains hauts gradés de la police, etc.
5. S'indignent de constater que les conclusions de la commission d'enquête ignorent certaines personnalités pourtant interrogées comme le Colonel David NIKIZA et mentionnent par contre les noms des personnes qui ne l'ont jamais été à l'instar d'un certain Gabriel NDUWAYO alias SESE. Par ailleurs, la commission n'a même pas daigné entendre certaines autres hautes personnalités citées dans cette affaire.
6. Regrettent la récente promotion, à des postes de haute responsabilité dans la police, de personnes dont les noms ont été cités à plusieurs reprises dans les différentes pistes menant à l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. Sans préjudice de la présomption d'innocence, principe auquel la société civile est fortement attachée, il serait plus prudent de s'abstenir de nommer aux hauts postes de commandement de services chargés de protéger la population des personnes sur lesquelles pèsent des soupçons de crimes graves comme entre autres, l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA.

Déclaration des organisations de la Société civile quinze mois après l'assassinat de Ernest Manirumva

7. Déplorent qu'aucune mesure n'ait été prise jusqu'ici pour assurer la protection des témoins et encourager par conséquent tous ceux qui savent quelque chose sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA à se manifester en toute quiétude.
8. Rappellent, avec regret, les difficultés de divers ordres qu'ont rencontrées les organisations et les défenseurs des droits humains qui se sont impliqués de manière visible dans la recherche de la vérité sur cet assassinat : refus du droit de manifester aux organisations de la société civile, annulation de l'agrément de FORSC, intimidations et menaces sur des leaders d'organisations impliquées dans la campagne Justice pour Ernest MANIRUMVA, accident douteux du président de l'OLUCOME, convocation au parquet du président de l'APRODH pour s'expliquer sur ses interventions médiatiques en rapport avec le dossier MANIRUMVA, etc.

Pour toutes ces raisons, les organisations signataires de la présente déclaration demandent :

Au Gouvernement du Burundi de:

- Mettre en place un mécanisme efficace de protection des témoins ;
- Mettre fin à des nominations aux hauts postes de commandement des personnes sur lesquelles pèsent des soupçons de crimes graves avant qu'ils ne soient blanchis par la justice ;
- Garantir l'exercice des libertés individuelles et collectives au Burundi notamment la liberté de pensée et d'opinion ainsi que la liberté d'association.

Aux juges saisis du dossier de:

- Faire preuve d'une indépendance sans faille afin d'explorer toutes les pistes évoquées dans l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA ;
- D'analyser dans les brefs délais et cas par cas les dossiers des personnes détenues afin de libérer celles dont la preuve de culpabilité ne serait pas évidente ;
- D'appeler à la barre toute personne qui sera citée dans cette affaire, quel que soit son rang ou son niveau de responsabilité ;
- De mettre en place un système de protection et d'encouragement des témoins ;
- De tout faire pour mettre la lumière sur les autres crimes qui seraient en lien avec l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA ;
- De bâtir sur l'affaire Ernest MANIRUMVA un précédent solide pour la protection des défenseurs des droits humains et le respect du droit à la vie de tous les citoyens et habitants du Burundi.

Fait à Bujumbura, le 9 juillet 2010

LES SIGNATAIRES